

Ce que nous révèlent les multiples étapes et formes de l'érosion de l'efficiencia de textes légaux en matière de conservation de la nature

Prof. Marc Dufrene

ULiege, Gembloux Agro-Bio Tech, Biodiversité et Paysage

<https://biodiversity-landscape.be/>



Marc.Dufrene@ULiege.be



Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

- 1979 - Directive Oiseaux 79/409 (protection espèces + ZPS)
- 1987-1989 – Désignation de Zones de Protection Spéciale (3 arrêtés [ERW](#))

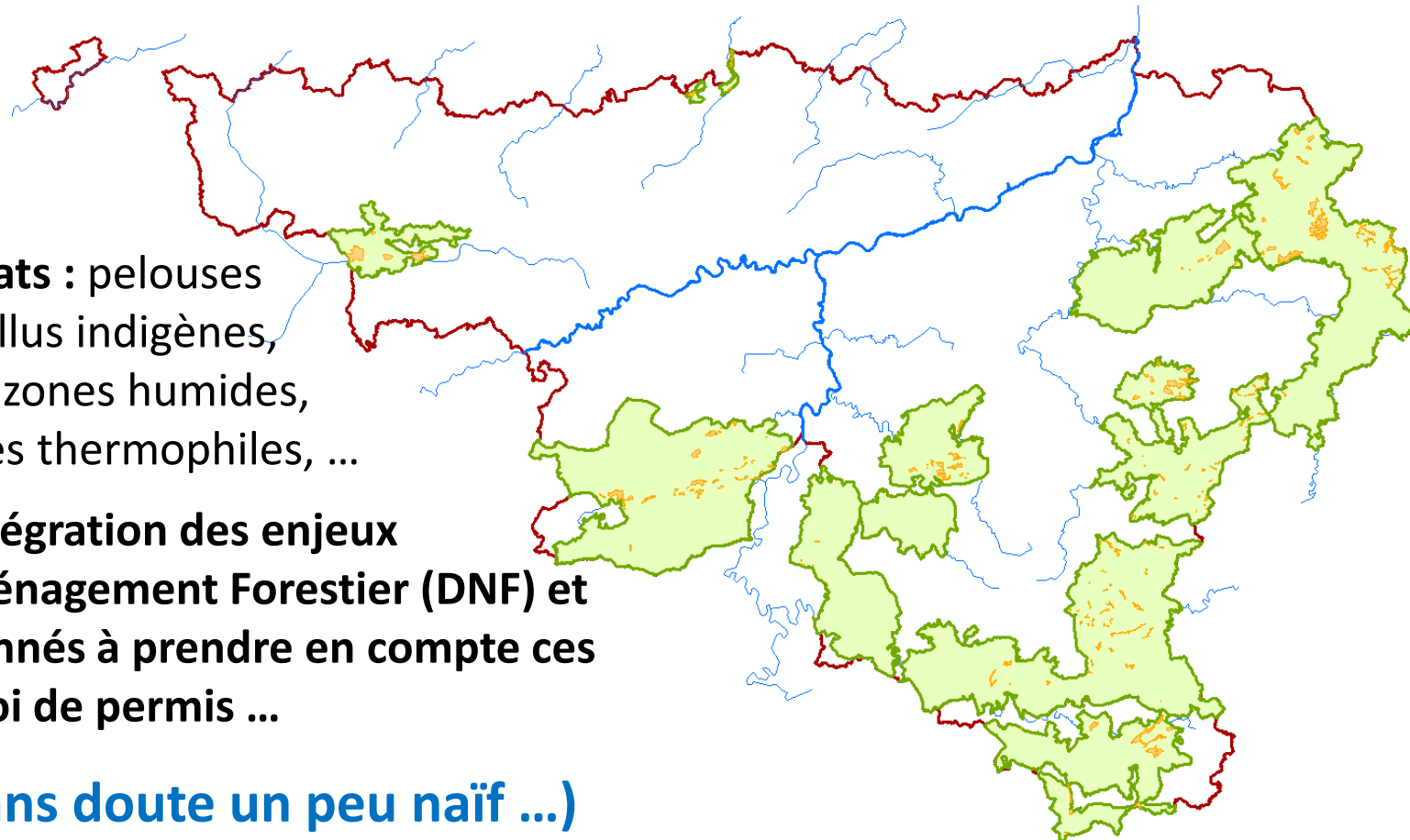


-  13/19 ZPS* – 470.000 ha
-  Zones noyaux – 8.200 ha

Objectif de protection des habitats : pelouses sèches, tourbières, forêts de feuillus indigènes, prairies de fauche peu intensive, zones humides, haies semi-naturelles, broussailles thermophiles, ...

Création de zones protégées, intégration des enjeux biologiques dans les Plans d'Aménagement Forestier (DNF) et invitation des pouvoirs subordonnés à prendre en compte ces enjeux dans les décisions d'octroi de permis ...

=> Simple et bref ! (mais sans doute un peu naïf ...)



* 13 identifiées sur 19 prévues.

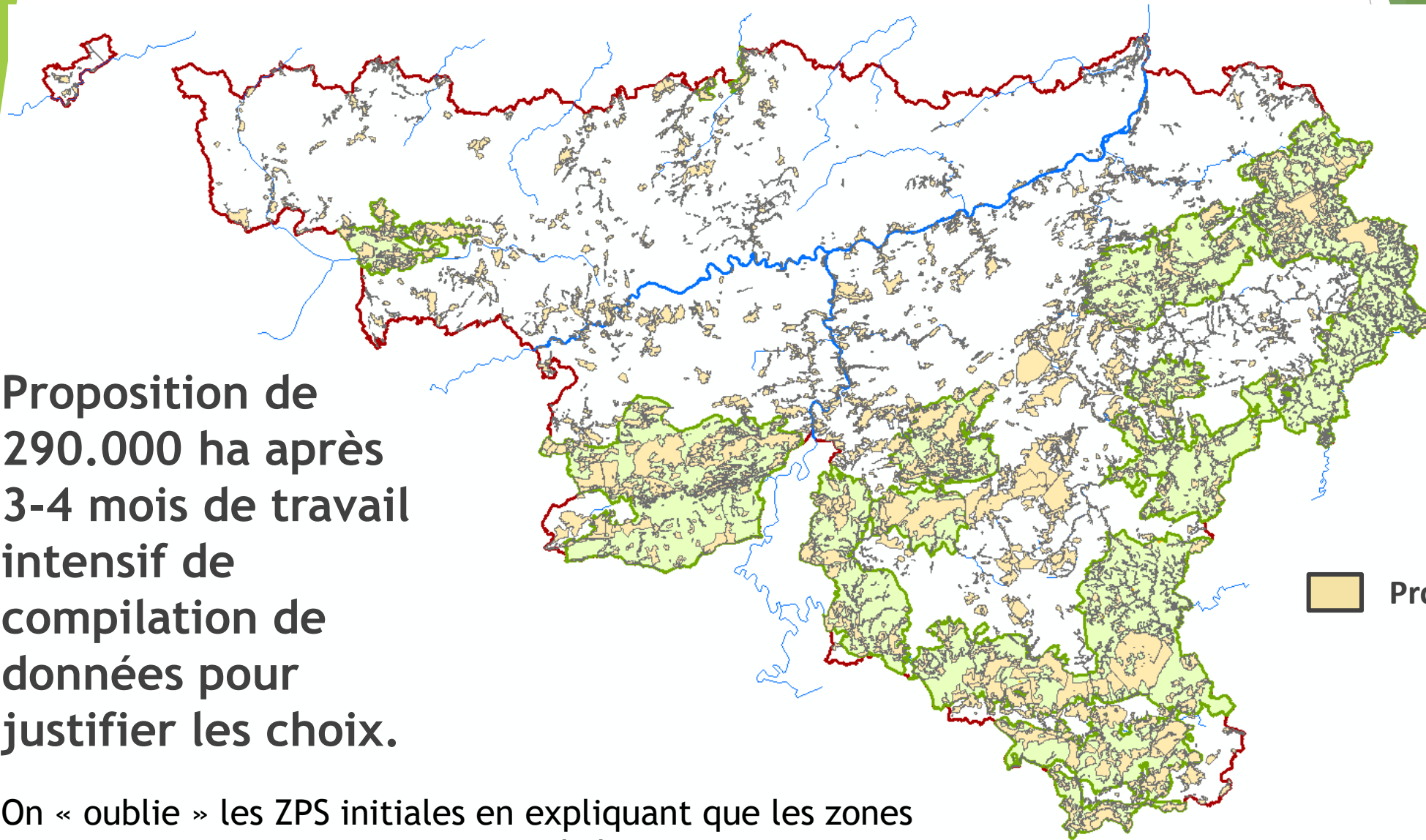
Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

- 1979 - Directive Oiseaux 79/409 (protection espèces + ZPS)
- 1987-1989 – Désignation de Zones de Protection Spéciale (3 arrêtés [ERW](#))
- **1992 - Directive Habitats 92/43 (protection habitats + ZCS => Natura 2000)**
- **2001 – Modification de la LCN mais peu d'évolution du réseau Natura 2000 (58.000 ha)**
- **Début 2002 – Blocage des Fonds européens (zoning – tourisme dans un premier temps)**
=> la nature prend beaucoup de valeur !!!
- **2002 – Lancement de l'opération de cartographie systématique des sites Natura 2000**

Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

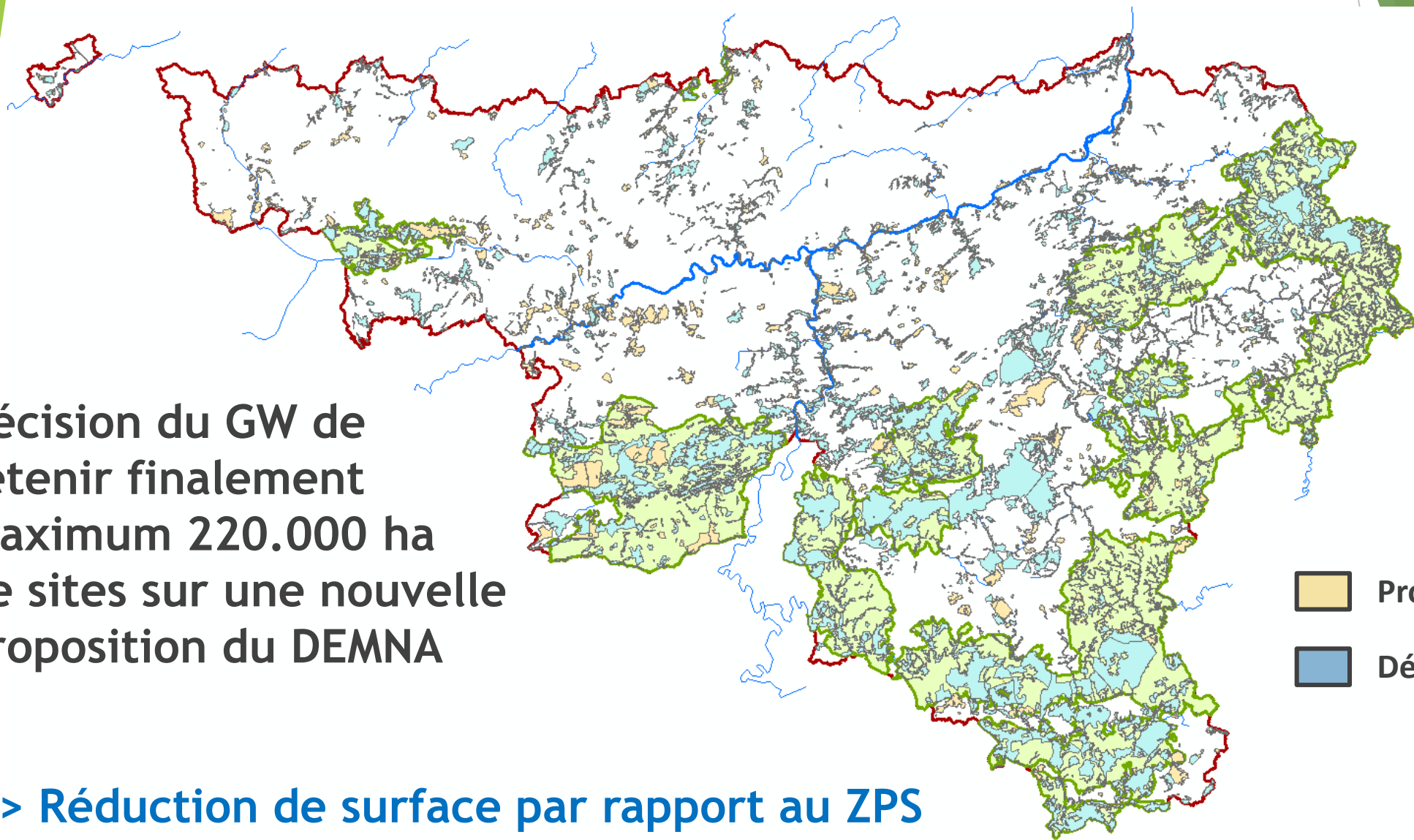
Proposition de
290.000 ha après
3-4 mois de travail
intensif de
compilation de
données pour
justifier les choix.

On « oublie » les ZPS initiales en expliquant que les zones
noyaux sont reprises et seront protégées ...



Proposition DEMNA

Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie



Décision du GW de retenir finalement maximum 220.000 ha de sites sur une nouvelle proposition du DEMNA

=> Réduction de surface par rapport au ZPS mais un ciblage plus cohérent des enjeux biologiques

Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

- 1979 - Directive Oiseaux 79/409 (protection espèces + ZPS)
- 1987-1989 – Désignation de Zones de Protection Spéciale (3 arrêtés [ERW](#))
- 1992 - Directive Habitats 92/43 (protection habitats + ZCS => Natura 2000)
- 2001 – Modification de la LCN mais peu d'évolution du réseau Natura 2000 (58.000 ha)
- Début 2002 – Blocage des Fonds européens (zoning – tourisme)
=> la nature prend beaucoup de valeur !!!
- 2002 – Lancement de l'opération de cartographie systématique des sites Natura 2000
- **2002 – Envoi à la CE d'une première liste de sites complétées en 2004 (220.000 ha)**
- **2008 – Premiers Arrêtés de désignation des sites pour expliquer aux Wallons ce qu'il faudrait éviter d'y faire**
- **2017 – Les derniers Arrêtés de désignation des sites sont enfin publiés ...**

Dans l'intervalle :

- Longs débats et discussions avec les parties prenantes
- Mise en place d'un processus d'érosion de l'efficacité des mesures

Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

Le processus scientifique – le pouvoir de la raison ?

1. Synthèse scientifique des enjeux (2003-4)

- Conventions de recherches avec les universités pour définir les enjeux biologiques et les mesures à prendre
- Synthèse détaillée des mesures à contrôler ou à recommander

The table is a large grid with columns representing different species and habitats, and rows representing various management measures (M002, M001, M067, M005, M207, M006, M052, M007, M030, M014, M011, M012, M214, M059, M008, M060, M052, M032, M208, M209, M084, M036). The columns are labeled with codes and names of species and habitats, such as 'Mammifères', 'Oiseaux', 'Reptiles', 'Amphibiens', 'Poissons', 'Mollusques', 'Insectes', 'Plantes', 'Flore', 'Faune', 'Habitats', etc. The cells contain 'X' marks indicating the application of specific measures to specific species or habitats. The table is color-coded with yellow and green highlights.

Réalisation d'un tableau permettant d'identifier des mesures de gestion à contrôler et des recommandations pour chaque espèce et habitat d'intérêt européen sur base des connaissances écologiques (littérature scientifique)

Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

Le processus administratif et politique ...

2. Analyse détaillée des mesures à contrôler

- 2005 – Analyse des mesures avec l'administration

- Modification des mesures pour les rendre « contrôlables »

Par exemple, comment contrôler l'interdiction d'usages d'**engrais chimiques** ?
Difficulté du flagrant délit. Impossible d'utiliser des critères indirects (végétation).
Mais il est nécessaire que la loi identifie ce qui est contraire aux **objectifs de conservation** des habitats et espèces d'intérêt européen.

- Chaque mesure est aussi évaluée pour voir si elle n'existe pas déjà ailleurs

Exemple des **remblais** à priori déjà interdits par le CWATUP mais pour lesquels une « tolérance » locale existe (< 50 cm de hauteur) quand ils sont verbalisés ou verbalisables (habilitation des agents)

=> Déjà en interne à l'administration, il y a un travail de simplification et de diminution du nombre de mesures

Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie

Le processus administratif et politique ...

2. Analyse détaillée des mesures à contrôler

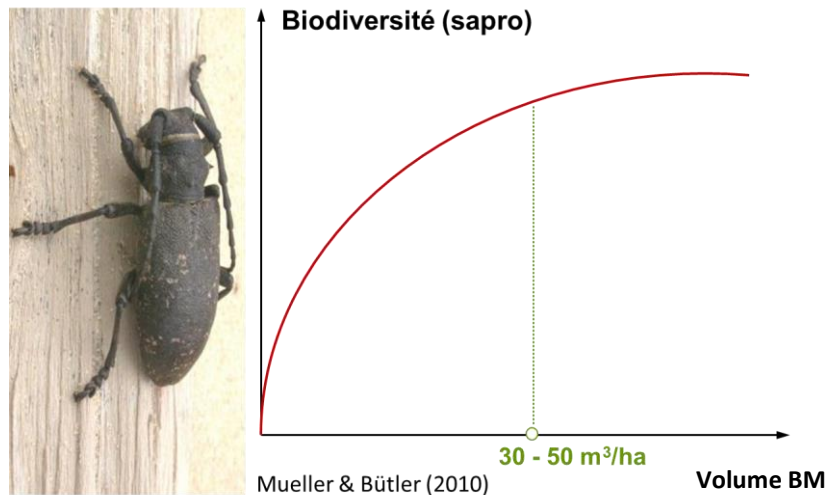
- **2005 – Analyse des mesures avec l’administration**
 - Modification des mesures pour les rendre « contrôlables »
 - « Simplification » et diminution du nombre de mesures
- **2006-08 – Analyse des mesures avec la société civile**
 - Nombreux débats et discussions
 - Blocage politique sur les extensions de sites Natura 2000
 - Le processus de concertation administrations – société civile dérape
 - Mise en place de Naturawal (FWA, NTF, IEW, UCVW) pour redéfinir le projet (mesures, subventions,...)
- **2011 – Arrêtés de Mesures Générales et de Mesures Particulières**
- **2014-2017 – AD des sites Natura 2000**

Pour quels résultats ?

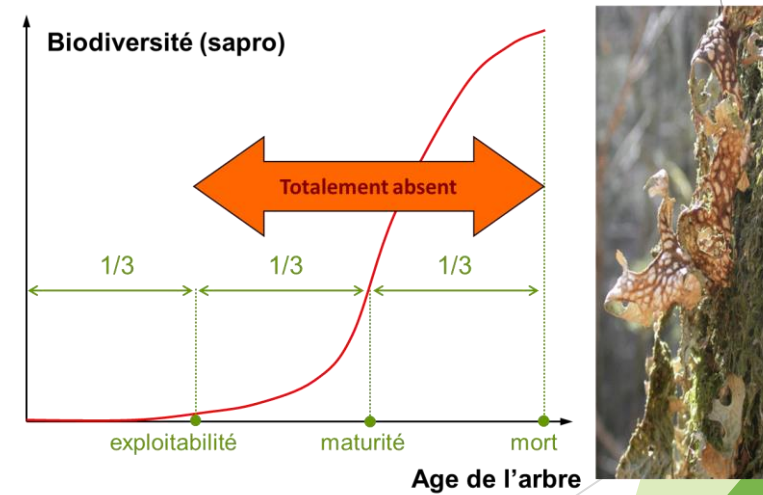
L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

1. L'étape scientifique :

- 2000-05 – Projet **Xylobios** (financé par BELSPO)
 - Analyse de la diversité et écologie des saproxylophages en Belgique.
 - Définition de normes potentielles à atteindre pour les forêts de production



Objectif : > 4 arbres mort/ha ou 30-40 m³/ha
(soit un ratio nécromasse/biomasse ~ 10%)



Objectif : > 4 arbres d'intérêt biologique/ha
(arbres à cavité, arbres sur-âgés, ... ~ 10% Ø>150cm)

Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

2. L'étape de conviction de l'administration (DNF) :

- Rédaction de normes de gestion pour les forêts « soumises »
 - Réunions avec des acteurs du DNF pour discuter des enjeux de biodiversité et des actions / normes à mettre en œuvre dans différents types de zones

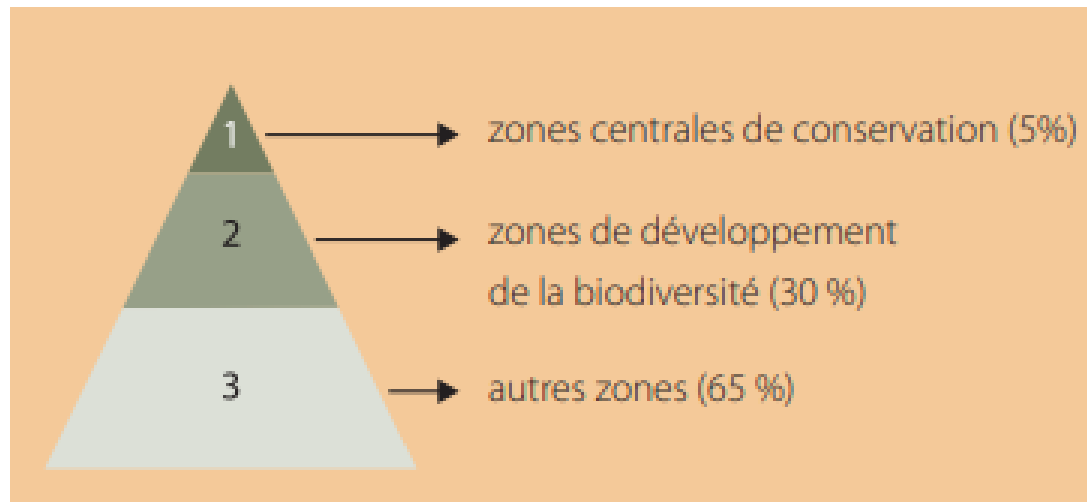


Figure 2 – Surfaces à affecter aux différentes zones du réseau écologique au sein de la forêt wallonne soumise au régime forestier.



Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

2. L'étape de conviction de l'administration (DNF) :

- Objectifs opérationnels résultant des discussions :

N°	Objet	Mesures obligatoires		Mesures encouragées	
		Zones	Mesures	Zones	Mesures
MAINTIEN DE BOIS MORT ET D'ARBRES SÉNESCENTS					
D1	Arbres morts	1 2+3 2	Maintien de tous les arbres morts. Peuplements feuillus – Les arbres chablis de diamètre supérieur à 40 cm dispersés dans la coupe doivent être maintenus jusqu'à concurrence de 2 gros bois par hectare (sauf forte valeur économique unitaire). Peuplements résineux – Les quilles d'arbres cassés et les arbres desséchés doivent être maintenus, y compris dans les mises à blanc.	2+3 3	Houppiers isolés à ne pas débiter et à maintenir en forêt. Peuplements résineux – Maintien de quilles d'arbres cassés et d'arbres desséchés, y compris dans les mises à blanc.
D2	Arbres d'intérêt biologique (IB)	1+2+3	Au moins un arbre IB (arbre de dimensions exceptionnelles, arbres à cavités, etc.) à réserver par deux hectares et par rotation.		
D3	Dimensions d'exploitabilité	(1+) 2	Applications de dimensions d'exploitabilité élevées dans les peuplements feuillus (au moins 220-240 cm pour le hêtre et 240-300 cm pour le chêne).		
AIRES PROTÉGÉES EN FORÊT					
E1	Zones de conservation intégrale	1	Mise en place d'îlots de conservation et de réserves intégrales. Surface objectif : 3 % de la superficie de la direction.		
E2	Réserves dirigées	1	Mise en place de réserves dirigées (taillis, taillis-sous-futaie, futaies jardinées à longue révolution, forêts pâturées, etc.). Surface objectif : 2 % de la superficie de la direction.		

- **2 AM/ha** (sauf forte valeur économique unitaire)
- **2 AIB/ha** mais comme dans les forêts irrégulières, une telle mesure implique de laisser 1/3 des arbres habituellement coupés, il est proposé d'atteindre ce seuil de manière progressive en réservant **0.5 AIB/ha à chaque passage (rotation)** pour les forêts soumises

Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

2. L'étape de conviction de l'administration (DNF) :

- Proposition de mesures similaires dans les sites Natura 2000 qui est basée sur l'évaluation des états de conservation (2007-2012)

Legend: FV Favourable XX Unknown U1 Unfavourable-Inadequate U2 Unfavourable-Bad

Current selection: 2007-2012, Forests, Belgium, Continental.

Habitat	Range (km ²)				Area				Struct & func.	Future prosp.	Overall asses.				Areas from gridded maps(km ²)			
	Surface	% MS	Trend	Ref.	Surface	% MS	Trend	Ref.			Curr. CS	Qualifier	Prev. CS	Nat. of ch.	Range	% MS	Distrib.	% MS
9110 - Luzulo-Fagetum beech forests	13700	1.8	0	≈13700	483	4	-	>483	U2	N/A	U2	-	U2	a	11200	1.5	10500	1.9
9120 - Atlantic acidophilous beech f...	4100	4	0	≈4100	57	0.1	0	≈57	U1	N/A	U1	=	U2	c1	2800	3	2200	2.7
9130 - Asperulo-Fagetum beech fore...	13700	1.7	0	≈13700	365	3.8	+	≈365	U1	N/A	U1	+	U2	c1	11400	1.4	9600	1.6
9150 - Medio-European limestone be...	7200	3.3	0	≈7200	100	4.3	0	≈100	U1	N/A	U1	+	U2	c1	6200	2.5	5300	3.7
9160 - Sub-Atlantic and medio-Europ...	14600	3.3	0	≈14600	307	11.7	+	≈307	U1	N/A	U1	+	U2	c1	12000	2.3	12000	3.5
9180 - Tilio-Acerion forest of slopes,...	12300	1.9	0	≈12300	13	1.4	0	≈13	U1	N/A	U1	x	U2	c1	11500	1.8	8400	2.3
9190 - Old acidophilous oak woods ...	10200	2.5	0	≈10200	47	3.8	+	>>47	U1	N/A	U2	+	U2	a	9000	2.1	6900	2.3
91D0 - Bog woodland	7500	1.6	0	≈7500	7	0.5	+	>>7	U2	N/A	U2	+	U2	a	6700	1.3	5000	1.8
91E0 - Alluvial forests with Alnus glu...	15200	1.3	0	≈15200	36	0.7	x	>>36	U1	N/A	U2	x	U2	d	11800	1	12000	1.2
91F0 - Riparian mixed forest of Quer...	1000	0.2	0	≈1000	0.55	N/A	x	>>0.55	U2	N/A	U2	x	U2	d	800	0.2	700	0.3

=> Un minimum de bois mort et arbres d'intérêt biologique sont un critère majeur pour améliorer les états de conservation et la résilience des forêts

Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

3. Le processus administratif et politique :

- Volonté de « dédommager » les privés avec une subvention de **40 €/ha/an**
- Mobilisation du Plan Wallon Développement Rural pour le financement

Mesures PWDR 2007-2012	Evaluation des "pertes" potentielles
Interdiction de (re)planter des résineux en bords des cours d'eau (12 à 25 m au lieu de 6 m)	~ 9,2 €/100m/an pour 12 m de large
>= 2 arbres morts / ha	aucun impact
>= 0.5 AIB/ha/rotation	peu d'impact (10 €/ha/an si 2 AIB/ha)
Lisières externes de 10 m	~ 3,6 €/100m/an pour 10 m de large
>= 3% de Réserves Forestières Intégrales	~ 11,6 €/ha/an
Interdiction de remplacer des feuillus HIC par des résineux	pas d'évaluation

=> Les 40 €/ha/an sont difficilement justifiables car ces mesures ne s'additionnent pas sur le terrain et l'effet maximal n'est pas immédiat

=> Déjà en plus une exonération du précompte immobilier de 10-20€/ha/an



Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

3. Le processus administratif et politique :

- **Code forestier** du 15 juillet 2008 (article 71 – forêts soumises)
 - 2 AM/ha (sauf forte valeur économique unitaire et sécurité publique)
 - 0.5 AIB/ha (upspression du /rotation au dernier moment !)

=> La dernière norme - divisée par 4 - n'a plus aucun sens biologique !

- **AGW mesures générales N2000** du 23 octobre 2008 (toutes les forêts)
 - 2 AM/ha (sauf forte valeur économique unitaire et sécurité publique)
 - 0.5 AIB/ha (plus de /rotation !)

=> L'AGW suit la formulation du Code Forestier alors que le financement PWDR 2007-2013 pour les subventions Natura 2000 prévoyait la mesure progressive pour tenter de justifier la subvention ...



Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

Le bilan biologique :

- Des normes beaucoup trop éloignées des besoins minimaux !
 - En 10 ans, on est passé de **7 à 10 m³ BM/ha** et à **0.65 AM/ha** soit 50% de ce qui observé dans les pays voisins (sans subvention)
 - Pas d'inventaire spécifique des AIB, mais **0.75 gros arbres/ha** soit 150% de la norme actuelle ...
 - Des états de conservation qui restent **très défavorables**

Legend: ■ Favourable ■ Unknown ■ Unfavourable-Inadequate ■ Unfavourable-Bad

2013-2018

Current selection: 2013-2018, Forests, Belgium, Continental.

Habitat	Range (km ²)			Area (km ²)				Structure and functions (km ²)				Future prospects				Overall assessment				Distribution area(km ²)										
	Surface	Status (% MS)	Trend	FRR	Min	Max	Best value	Type est.	Method	Status (% MS)	Trend	FRA	Good	Not good	Not known	Status	Trend	Range prosp.	Area prosp.	S & f prosp.	Status	Curr. CS	Curr. CS trend	Prev. CS	Prev. CS trend	Status Nat. of ch.	CS trend Nat. of ch.	Distrib.	Method	% MS
9110 - Luzulo-Fagetum beech forests	14100	1.97	=	≈	454	477	465	interval	a	2.89	=	≈	N/A - N/A	N/A - N/A	454 - 477	U2	=	good	good	bad	U2	U2	=	U2	-	noChange	knowledge	10900	a	2.20
9120 - Atlantic acidophilous beech f...	4100	4.75	=	≈	55	63.30	59.10	interval	a	0.60	=	≈	N/A - N/A	N/A - N/A	55 - 63.30	U1	+	good	good	poor	U1	U1	+	U1	=	noChange	genuine	2300	a	3.10
9130 - Asperulo-Fagetum beech fore...	14000	1.60	=	≈	317	336	326	interval	a	0.82	=	≈	N/A - N/A	N/A - N/A	317 - 336	U1	+	good	good	poor	U1	U1	+	U1	+	noChange	noChange	9600	a	1.58
9150 - Medio-European limestone be...	7500	3.81	=	≈	93	105	99	interval	a	4.97	=	≈	N/A - N/A	N/A - N/A	93 - 105	U1	=	good	good	poor	U1	U1	=	U1	+	noChange	knowledge	5500	a	4.48
9160 - Sub-Atlantic and medio-Europ...	14700	2.97	=	≈	269	286	277	interval	a	4.77	=	≈	N/A - N/A	N/A - N/A	269 - 286	U1	=	good	good	poor	U1	U1	=	U1	+	noChange	knowledge	12300	a	3.43
9180 - Tilio-Acerion forest of slopes...	12900	2.33	=	≈	12.60	16.80	14.70	interval	a	1.59	=	>	N/A - N/A	N/A - N/A	12.60 - 16.80	U2	=	good	poor	bad	U2	U2	=	U1	x	method	knowledge	9000	a	2.82
9190 - Old acidophilous oak woods ...	13200	3.62	=	≈	55	65	60	interval	a	4.41	+	>>	N/A - N/A	N/A - N/A	55 - 65	U2	-	good	poor	bad	U2	U2	+	U2	+	noChange	noChange	8000	a	3.14
91D0 - Bog woodland	7700	1.87	=	≈	7	11	9	estimate	b	0.78	+	>>	N/A - N/A	N/A - N/A	7 - 11	U2	u	good	poor	bad	U2	U2	+	U2	+	noChange	noChange	5000	a	1.93
91E0 - Alluvial forests with Alnus glu...	15400	1.36	=	≈	44	53	48.70	interval	a	1.05	+	>>	N/A - N/A	N/A - N/A	44 - 53	U1	=	good	poor	bad	U2	U2	+	U2	x	noChange	genuine	12500	a	1.37
91F0 - Riparian mixed forest of Quer...	1000	0.22	=	≈	0.50	0.56	0.53	estimate	a	0.02	-	>>	N/A - N/A	N/A - N/A	0.50 - 0.56	U2	x	good	bad	bad	U2	U2	-	U2	x	noChange	genuine	700	a	0.26



Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

Le bilan biologique :

- Des normes beaucoup trop éloignées des besoins minimaux !
 - En 10 ans, on est passé de **7 à 10 m³ BM/ha** et à **0.65 AM/ha** soit 50% de ce qui observé dans les pays voisins (sans subvention)
 - Pas d'inventaire spécifique des AIB, mais **0.75 gros arbres/ha** soit 150% de la norme actuelle ...
 - Des états de conservation qui restent **très défavorables**



Legend: ■ Favourable ■ Unknown ■ Unfavourable-Inadequate ■ Unfavourable-Bad

2013-2018

Current selection: 2013-2018, Forests, Belgium, Continental.

Habitat	Range (km ²)		Area (km ²)		Structure and functions (km ²)		Future prospects		Overall assessment			Distribution area(km ²)																		
	min	max	min	max	min	max	min	max	Overall	CS	Status	CS trend	Area	a																
9110 - Lu																														
9120 - All																														
9130 - As																														
9150 - Mi																														
9160 - Su																														
9180 - Til																														
9190 - Ol																														
91D0 - Bc																														
91E0 - Alluvial forests with <i>Alnus glu...</i>	15400	1.36	=	=	44	53	48.70	interval	a	1.05	+	>>	N/A - N/A	N/A - N/A	44 - 53	U1	=	good	poor	bad	U2	U2	+	U2	x	noChange	genuine	12500	a	1.37
91F0 - Riparian mixed forest of <i>Quer...</i>	1000	0.22	=	=	0.50	0.56	0.53	estimate	a	0.02	-	>>	N/A - N/A	N/A - N/A	0.50 - 0.56	U2	x	good	bad	bad	U2	U2	-	U2	x	noChange	genuine	700	a	0.26

=> La Wallonie va se retrouver coincée par l'obligation de restaurer 30% des habitats U1 ou U2 pour 2030, 60% pour 2040 et 90% pour 2050 dans le Règlement sur la restauration de la nature car ce sont des processus qui prennent du temps

Pour quels résultats ?

L'exemple des forêts (Code forestier – Natura 2000)

Les impacts collatéraux délétères de la subvention :

- On paie pour une pratique minimaliste qui ne relève même pas de bonnes pratiques !
 - Laisse supposer que ce qui est demandé « vaut » 40 €/ha/an
 - Mobilise les propriétaires publics pour demander aussi des compensations financières pour l'art. 71 du Code forestier
 - Force processus de labélisation à rester minimaliste (PEFC = 1 AM/Ha et 2% de RIF) pour ne pas remettre en cause le principe de la subvention
 - Génère des processus de contrôle surréalistes

=> Ces normes doivent être totalement revues pour avoir un impact biologique réel et les subventions ne devraient être éligibles que lorsque des seuils significatifs démontrables bien plus élevés sont atteints



Bilan général du processus Natura 2000

- **Un processus d'érosion continue**
 - Systématique pour tous les enjeux environnementaux
 - Encore plus intense pour les enjeux de biodiversité (méconnaissance, diversité des indicateurs, difficulté de les mesurer ...)

=> Cfr les rapports de la CCE à propos de la PAC où les différences entre les versions de départ de la CE et celles mises en œuvre dans les Etats-Membres. La PAC 2023-27 n'y dérogera pas ...



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

La gardienne des finances de l'UE

Rapport spécial 21/2017: Le verdissement: complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement

Rapport spécial 13/2020 : Biodiversité des terres agricoles: la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin



Bilan général du processus Natura 2000

• La place des scientifiques et des experts ?

« Ceci dit, les scientifiques sont des scientifiques et chaque scientifique a vraisemblablement son avis sur la question. Concernant un sujet comme celui-là, vous pourriez trouver autant d'avis favorables que d'avis défavorables. Le rôle des scientifiques est de nous apporter leurs informations et leurs éclaircissements. Le rôle du politique est de trancher et de juger. »

José Happart au [Parlement wallon](#) le 30 janvier 2002 à propos des désignations des sites Natura 2000

« A priori, nous sommes là dans du dépassement de compétences et de missions voire dans de l'abus de pouvoir. Ca ne se passera pas comme ça. Il y aura des sanctions. Nous sommes face à une vingtaine de scientifiques qui, comme ça, sans raison apparente, sans respecter les bases légales et sans avoir reçu d'instructions du gouvernement, ont décidé de modifier un plan qui avait été approuvé par la Commission européenne. C'est inacceptable. »

José Lutgen dans la [presse](#) (26/05/2011) à propos d'un problème qui ne concernait pas le DEMNA. Le Ministre s'est excusé par la suite.

« On a donc confié cette mission au Centre de recherche de Gembloux, c'est-à-dire à des scientifiques, des naturalistes et des biologistes de l'administration wallonne. En pratique, ce sont des gens qui n'avaient jamais eu aucun pouvoir et qui ont toujours dû se comporter comme un groupe de pression interne à l'administration pour se faire entendre. Or, dans le dossier Natura 2000, ils se sont retrouvés avec un pouvoir absolu. Ils ont donc poussé la logique de la directive européenne à l'extrême en se disant que, comme à l'habitude, on allait diviser par dix leurs propositions. J'ai également le sentiment qu'il y a des comportements militants chez certaines de ces personnes. En outre, et c'est peut-être un réflexe de fonctionnaires, ils ont cadenassé légalement et administrativement le cadre de ce dossier. »

Etienne Snyers (NTF) dans la [Libre Belgique](#) (28.11.2006) à propos des chênaies de substitution

Bilan général du processus Natura 2000

• La place des scientifiques et des experts ?

« Ceci dit, les scientifiques sont des scientifiques et chaque scientifique a vraisemblablement son avis sur la question. Concernant un sujet comme celui-là, vous pourriez trouver autant d'avis favorables que d'avis défavorables. Le rôle des scientifiques est de nous apporter leurs informations et leurs éclaircissements. Le rôle du politique est de trancher et de juger. »

José Happart au [Parlement wallon](#) le 30 janvier 2002 à propos des désignations des sites Natura 2000

« A priori, nous sommes là dans du dépassement de compétences et de missions voire dans de l'abus de pouvoir. Ca ne se passera pas comme ça. Il y aura des sanctions. Nous sommes face à une vingtaine de scientifiques qui, comme ça, sans raison apparente, sans respecter les bases légales et sans avoir reçu d'instructions du gouvernement, ont décidé de modifier un plan qui avait été approuvé par la Commission européenne. C'est inacceptable. »

José Lutgen dans la [presse](#) (26/05/2011) à propos d'un problème qui ne concernait pas le DEMNA. Le Ministre s'est excusé par la suite.

« On a donc confié cette mission au Centre de recherche de Gembloux, c'est-à-dire à des scientifiques, des naturalistes et des biologistes de l'administration wallonne. En pratique, ce sont des gens qui n'avaient jamais eu au **Beaucoup d'incompréhensions, de suspicions, de méfiance avec des tensions très importantes** pour **générées notamment par la forme très structurée et méthodique de l'argumentaire scientifique** donc **révélant l'importance des efforts à faire vu les retards et laissant apparemment peu de place à la** divise **« négociation » traditionnelle** certaines de ces personnes. En outre, et c'est peut-être un réflexe de fonctionnaires, ils ont cadencé légalement et administrativement le cadre de ce dossier. »

Etienne Snyers (NTF) dans la [Libre Belgique](#) (28.11.2006) à propos des chênaies de substitution

Bilan général du processus Natura 2000

- **La place des scientifiques et des experts**

=> L'importance de la concertation entre experts pour définir des méthodes d'analyses cohérentes et validées qui font consensus pour convaincre tous les acteurs des objectifs à atteindre

éclaircissements. Le rôle du politique est de trancher et de juger. »

=> L'importance de bien différencier les objectifs scientifiques et des objectifs opérationnels qui permettent d'atteindre progressivement, et en mobilisant plusieurs moyens, les objectifs scientifiques

pouvoir. ça ne se passera pas comme ça. Il y aura des sanctions. Nous sommes face à une vingtaine de

=> Au sein de l'administration, il est nécessaire de clarifier le rôle du scientifique, qui n'est pas là pour justifier des objectifs opérationnels insuffisants; les deux objectifs doivent pouvoir coexister

José Lutgen dans la presse (26/05/2011) à propos d'un problème de désignation des sites Natura 2000 qui ne concernait pas le DEMNA

=> L'importance de l'indépendance de l'expertise et de sa reconnaissance par les structures hiérarchiques mais aussi par les parties prenantes

eu aucun pouvoir et qui ont toujours dû se comporter comme un groupe de pression interne à l'administration

=> L'importance du respect des différents partenaires, de leur intégrité et de leur spécificité

diviser par dix leurs propositions. J'ai également le sentiment qu'il y a des comportements militants chez

=> Combien de temps avant d'avoir un Institut de la Conservation de la Nature indépendant en Wallonie pour bien différencier les rôles et laisser la place à l'arbitrage politique ?

Etienne Snyers (NIR) dans la Libre Belgique (28.11.2006) à propos des critères de substitution



Merci de votre attention